

Communiqué de presse

Le bilan catastrophique des organisateurs de spectacles et festivals romands après une année de Covid-19

Plus de 80% de perte de revenu, 2000 manifestations annulées ou reportées et près de 1,6 millions de spectateurs envolés. Douze mois après l'introduction des premières restrictions liées au Covid-19 et à la veille d'une possible réouverture timide des lieux culturels, les organisateurs de spectacles, agents, clubs musicaux et festivals romands tirent un bilan désastreux d'une année de pandémie et rappellent que pour la plupart des acteurs du secteur la reprise n'est pas pour demain. A défaut d'un retour à des conditions d'exploitations économiquement viables, les aides financières doivent être prolongées et renforcées.

Premier secteur économique impacté par les mesures de lutte contre l'épidémie de Coronavirus en mars 2020, l'industrie du spectacle et des festivals a payé un lourd tribut à la crise sanitaire. A l'arrêt pendant la quasi totalité de l'année écoulée, le secteur a vu son chiffre d'affaire s'écrouler de plus de 80% en moyenne sur les douze derniers mois. Rien qu'en Suisse romande, les chiffres donnent le vertige : plus de 2000 manifestations ont été annulées ou reportées au cours de cette période, pour un total de près de 1,6 millions de spectateurs en moins. Un abysse économique et culturel !

Alors que demain le Conseil Fédéral pourrait mettre en consultation auprès des cantons une réouverture prudente et progressive des lieux culturels, les organisateurs de spectacles, agents d'artistes, clubs musicaux et festivals romands rappellent que les conditions sont loin d'être réunies pour une reprise économique pérenne du secteur et que les aides financières de la Confédération et des cantons doivent être étendues et renforcées tant que les mesures sanitaires et autres restrictions imposées aux manifestations dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 ne sont pas entièrement levées.

A l'unisson avec l'ensemble du secteur culturel et événementiel, les organisateurs de manifestations réclament notamment une indemnisation des pertes à 100% (contre un maximum de 80% actuellement) pour les entreprises et acteurs culturels, une prolongation du droit au chômage partiel (RHT) pour les employés et des allocations pertes de gain (APG) pour les indépendants et employeurs, ainsi que la création d'un fond de soutien (parachute de sécurité) pour accompagner la reprise économique du secteur et permettre le retour des festivals et autres grandes manifestations – selon la proposition loi Covid-19, Art. 11a débattue cette semaine au parlement.

Les organisateurs d'événements et autres acteurs de la filière romande des musiques actuelles appellent également les autorités à une clarification des conditions cadres au niveau national et la mise en place d'un calendrier de reprise du secteur culturel, en collaboration avec les milieux concernés. A l'heure où le débat sur l'utilisation d'un passeport Covid et la mise en œuvre des tests rapides bat son plein, les acteurs culturels ont plus que jamais besoin de savoir dans quelles conditions et délais ils pourront reprendre leurs activités et souhaitent une plus

11 mars 2021

Pour diffusion immédiate

grande implication de leurs représentants dans la mise en œuvre des règles de sécurité et des protocoles de protection pour sortir de la crise.

Les organisateurs de spectacles, agents, clubs musicaux et festivals romands sont conscients de la nécessité de maintenir certains efforts afin d'atténuer les effets de la pandémie et de continuer à protéger au mieux la population. Mais les mesures mises en place doivent également tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des nouveaux moyens de lutte contre le virus – notamment la campagne de vaccination – afin de ne pas étouffer définitivement un secteur économique à l'agonie après une année blanche et désormais totalement dépendant des aides financières de l'Etat. Dans ce contexte, il est impératif que les mesures de soutien au secteur culturel prévues dans le cadre de la loi Covid-19 soient prolongées et renforcées et les conditions d'une reprise de nos activités clarifiées.

--

Principales demandes des organisateurs de spectacles, agents, clubs musicaux et festivals:

- **Renforcement des mesures de soutien financier au secteur culturel et indemnisation des pertes à 100% (contre un maximum de 80% actuellement) ;**
- **Prolongation du droit au chômage partiel (RHT) pour les employés et des allocations pertes de gain (APG) pour les indépendants et employeurs ;**
- **Création d'un fond de soutien (parachute de sécurité) pour accompagner la reprise économique du secteur culturel et permettre le retour des festivals et autres grandes manifestations (loi Covid-19, Art. 11a - mesures dans le domaine des manifestations) ;**
- **Clarification des conditions de reprise et harmonisation du cadre réglementaire pour les manifestations au niveau national, en concertation avec les représentants du secteur culturel.**

Contact médias :

- Vincent Sager, Opus One, 079/ 449 25 17
- Michael Driberg, Live Music Production, 079/ 200 74 82
- Julien Rouyer, Soldout Productions, 078/ 755 69 20

11 mars 2021

Pour diffusion immédiate

